Janvier à Mars 2026

BULLETIN COMMUNAL / N° 44

LE PETIT STEINSELTZOIS

https://www.steinseltz.fr

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi de 15h00 à 19h00
Mercredi de 9h00 à 12h30
Vendredi de 10h00 à 12h45

Rendez-vous soit :
Par téléphone : 03 88 94 01 51
Par courriel :
contact@steinseltz.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

Le Maire au
06 32 35 38 84
M André KASTNER
06 01 80 95 42
Mme Sylvie BAESSLER
06 32 72 30 06

Un protocole sanitaire a été mis en place pour la sécurité de tous :
Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée.



LE MOT DU MAIRE

Chères Steinseltzoises, Chers Steinseltzois,

En ce début d'année, c'est avec un profond respect et une grande fierté que je m'adresse à vous, pour vous souhaiter une année 2026 pleine de santé, de bonheur et de prospérité.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux évènements, mais aussi par des réalisations dont nous pouvons être fiers. Un travail collectif qui confirme des résultats éclatants.

Cette année nouvelle, sera une année de continuité dans le dialogue et la communication. Nous veillerons à vous informer régulièrement de l'avancée de nos actions et à associer les acteurs locaux aux réflexions qui dessineront Steinseltz pour son futur. Puissions-nous aborder ensemble cette nouvelle année avec confiance, solidarité et détermination.

2026 est également l'année des élections municipales où les 15 et 22 mars prochains vous êtes amenés à élire vos conseillers municipaux pour les 6 prochaines années. Un temps fort de la vie politique de notre pays qui sera marqué par de nouvelles règles.

L'équipe actuelle restera attachée à ses valeurs et travaillera à l'élaboration du budget et des investissements à venir.

Encore une fois et au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.

Cordialement,
Votre Maire,
Christophe HECKY



Steinseltz
Une passion commune

PETIT STEINSELTZOIS

VIE LOCALE

Edith Jacky ; MERCI :

Après 15 années passées au sein de la collectivité de Steinseltz, notre très chère Edith a fait valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 2026.
Le Conseil Municipal et moi-même sommes reconnaissants des efforts qu'elle a pu fournir, pendant toutes ces années, au service de notre village.
Nous la remercions pour son implication par son aide précieuse au bon déroulement de toutes ces années en tant qu'agent d'entretien.
Au nom de tous les Steinseltzois, nous te remercions très sincèrement pour tout ce que tu as fait.

Nous te souhaitons de profiter des bons moments de la retraite.

Nous souhaitons également la bienvenue à Madame HIEBEL Michèle, qui entre en fonction le 1er février.

Heureuse retraite Edith,
Bienvenue Michèle



Mairie, horaires d'ouverture :

L'entrée de la Mairie a été modifiée. Une ouverture automatique y a été installée pour des raisons de sécurité et d'accessibilité. Il vous suffira de sonner sur le visiophone à droite de la porte. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés :

- le mardi de 15h00 à 19h00
- le mercredi de 9h00 à 12h30
- le vendredi de 10h00 à 12h45

Concernant les demandes spécifiques comme les demandes de travaux, permis de construire ou autre, un rendez-vous, peut être formalisé par téléphone au **03 88 94 01 51** ou par mail contact@steinseltz.fr afin de pouvoir traiter les dossiers en toute sérénité.
Pour toute urgence, Le Maire et les Adjoints restent joignables par téléphone.

Cimetière :

La commune met à disposition du concassé décoratif stocké en amont du cheminement du cimetière. Chaque personne qui le désire pourra tout naturellement et uniquement se servir pour embellir les abords de leurs tombes.
Il vous suffira de vous munir d'une pelle, d'un seau et d'une balayette pour pouvoir procéder à vos arrangements.
Le point d'eau sera réouvert pour le 23 mars 2026, afin de pouvoir profiter des premiers rayons de soleil pour rafraîchir les tombes.



Les grands anniversaires

25/01
FUSS Ernest 80 ans

29/01
DABROWSKI Félicia 80 ans

01/02
HAUCK Frédéric 80 ans

Nous leur souhaitons un bon anniversaire.

ANIMATIONS

Marché bio
Terre et saveurs

Les mercredis 04/02, 04/03 et 01/04 de 15h00 à 19h00

Maxi Flash,

Le journal est disponible gratuitement à l'entrée de la Mairie.
Servez-vous !

Benne à papiers

Du 17 avril au 20 avril

Don du sang

31 mars 2026

Environnement :

La haie est un alignement végétal composé d'arbustes, d'arbres et/ou d'autres espèces végétales, de largeur et de hauteur variable. Le bosquet est une zone boisée isolée non linéaire, sur une surface maximum de 4 hectares, composée d'arbustes, d'arbres et/ou d'autres espèces végétales. Rappel :



• Il est interdit de tailler ou de détruire les haies entre le 15 mars et le 31 juillet (15 août pour la PAC).

• Interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre dans son jardin ou avec un incinérateur, des nuisances provoquées par des odeurs (nuisances olfactives) peuvent dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal de voisinage, et, à ce titre être sanctionnées.

Le frelon asiatique :

Le frelon asiatique est peu connu du grand public et contrairement à certaines idées reçues, il n'est pas particulièrement agressif, sauf dans des situations particulières. Ainsi, il peut représenter un potentiel danger dès lors qu'une activité humaine, telle qu'une taille de haie ou tout autre activité à proximité de son nid dérange. Si l'être humain est moins menacé par le frelon asiatique, il n'est pas de même pour la biodiversité locale. Des conséquences néfastes sur la pollinisation sont énormes. Il est clairement établi que le frelon asiatique est installé sur nos communes, son invasion ne cesse de progresser.



La Commune en association avec l'Amicale des pompiers et Mr Jacques Pastor voudraient épauler cette démarche de sensibilisation afin de vous sensibiliser et d'acquérir une certaine connaissance sur cet insecte ravageur.

- ***Rendez-vous jeudi 19 février à 19H00 à la salle communale pour en savoir plus.***

- ***Réunion technique pour la conception des pièges le samedi 21 février à 14H00 à la salle communale.***

Élections Municipales :



Les **15 et 22 mars prochains** auront lieu les élections municipales, où vous pourrez élire vos conseillers municipaux.
Le mode de scrutin change pour les petites communes de moins de 1000 habitants.
Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.
Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.
Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

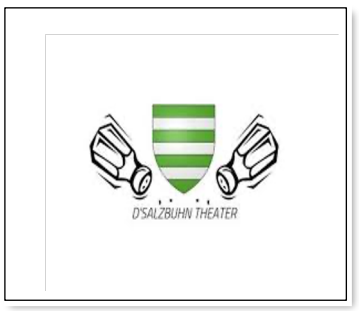


En conclusion, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote celui-ci sera considéré comme nul, il sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Les jeunes âgés de 16 ans et qui ont déjà effectués leur Journée Du Citoyen sont automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune à leurs 18 ans.

Théâtre alsacien :

D'SALZBUHN THEATHER dont l'équipe de jeune a joué une belle petite représentation lors de la fête des aînés, vous accueille avec toute la troupe pour vous présenter une pièce de théâtre à la Saline de Soultz-sous-Forêt "*S'Geheimnis Vun De Ruewe*" de Jean Pierre MOURICE adapté en alsacien par Michel MARTIN.



- Vendredi 6 et samedi 7 février 2026 à 20h00
- Vendredi 13 et samedi 14 février 2026 à 20h00
- Dimanche 15 février 2026 à 14h30
- Vendredi 20 et samedi 21 février 2026 à 20h00

Réservations téléphoniques à partir du **13 janvier 2026 au 07 68 44 36 43**, les mardis et samedis de 09h00 à 11h00, les jeudis de 17h00 à 19h00.
Adulte ; 10 € Enfants ; de – de 14 ans 5€
La réservation téléphonique garantie la réservation dès réception du règlement.

Fibre optique :

La fibre est déployée ! Êtes-vous éligible ?
Vous avez peut-être déjà entendu un voisin ou un ami parler de sa connexion internet, plus rapide et simultanée depuis quelques temps ? Eh oui, le réseau fibre optique Rosace est bien installé dans la commune !

Quelles démarches ?

Vous n'avez pas encore de ligne fibre optique à votre domicile ? Pas de panique, voici les étapes à suivre :

- Testez votre éligibilité sur www.rosace-fibre.fr dans la rubrique « Éligibilité et démarches ».

- Si vous êtes éligible, à vous de jouer et de choisir un FAI (Fournisseur d'Accès Internet) parmi les opérateurs présents sur le réseau et sur votre commune.

- Si vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches, consultez notre rubrique **« Éligibilité et démarches »**, suivez la marche à suivre et préparez les documents et les justificatifs demandés en amont.

Laissez-vous ainsi guider vers la procédure appropriée et retrouvez l'avancée de votre dossier en ligne.

La fin du réseau cuivre

Pensez dès maintenant à la fibre optique avant l'arrêt total du réseau téléphonique (2026 et 2030).
Aujourd'hui, la technologie fibre optique vous offre une multitude d'avantages, comparée à l'ADSL qui est vouée à disparaître progressivement sur l'ensemble du territoire. Plus stable et plus performante, elle est la solution à tous vos soucis de connexion !

Alors, prêt à passer à la fibre optique ?

Plus d'information sur www.rosace-fibre.fr, rubrique « Éligibilité et démarches »
Suivez également La Fibre Rosace sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn.